


<b>Numéro</b>	<b>DL241106-AF01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Subventions	
<b>Objet</b>	Subventions de fonctionnement – exercice 2024	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 4 décembre 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le quatre décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

**Etaient absents :**

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Madame HERR Isabelle
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur FRUH Hervé ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame CLAUS Stéphanie
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	28 novembre 2024
Date de publication délibération :	12 décembre 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	12 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
467-216702183-20241204-DL241106-AF01-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

<b>Numéro</b>	<b>DL241106-AF01</b>	1/2
<b>Matière</b>	7.5.Finances locales - Subventions	

---

### **III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

---

#### **1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions de fonctionnement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

##### **1) SUBVENTION POUR ACTIVITES CULTURELLES ET ANIMATIONS**

###### **MUSIQUE UNION**

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la célébration de l'Armistice sur la thématique « Strasbourg capitale mondiale du Livre 2024 ».

Montant proposé : **300 euros**

Imputation : LC N°7 / 65748 - 311 - DGS - 65

##### **2) SUBVENTION POUR ACTIVITES DIVERSES**

###### **UNC (Union Nationale des Combattants)**

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la cérémonie de commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération d'Illkirch-Graffenstaden.

Montant proposé : **300 euros**

Imputation : LC N° 4 / 65748 - 025 - DGS – 65

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

- VU** les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L.2543-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Culture, Sport et Animation de la Ville du 20 novembre 2024.

**CONSIDERANT** l'intérêt public et local qui s'attache aux actions menées par les associations citées ci-dessus ;

<b>Numéro</b>	<b>DL241106-AF01</b>	2/2
<b>Matière</b>	7.5.Finances locales - Subventions	

Après avoir délibéré,

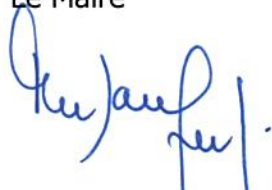
**DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 euros à l'association **MUSIQUE UNION** ;

**DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 euros à l'association **UNC (Union Nationale des Combattants)**.

**Adoptée à l'unanimité**

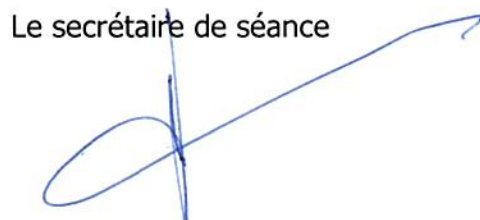
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.*